# Ajouter un compteur

manager, courtier, member, compteur

Ajouter un compteur, c'est la toute première étape : rien ne peut être étudié ni mis en communauté tant qu'un compteur n'est pas dans l'application. Un prm (Point de Référence de Mesure) est l'identifiant unique de votre compteur électrique auprès d'Enedis.

## Où la trouver

Depuis « **Compteurs** » dans la navigation principale, le bouton « **Ajouter un compteur** ».

## Comment faire

1. Renseignez le **libellé** — le nom sous lequel vous reconnaîtrez ce compteur dans vos listes.
2. Sélectionnez l'**entité légale** de rattachement. Vous pouvez en créer une directement depuis ce formulaire, sans le quitter (voir Gérer vos entités légales).
3. **Localisez le compteur** sur la carte, soit en saisissant ses coordonnées GPS, soit en indiquant son adresse dans la barre au dessus de la carte.
4. Indiquez s'il s'agit d'un **compteur réel** (déjà en service) ou d'un **compteur « en projet »** (pas encore existant, déclaré pour préparer une étude). Les champs suivants dépendent de ce choix :

| | **Compteur réel** | **Compteur « en projet »** |
|---|---|---|
| Numéro de PRM | demandé | non demandé — le compteur n'existe pas encore |
| Statut producteur / consommateur | demandé | demandé |
| Informations de contrat de fourniture ou de vente | demandées | demandées |
| Données de consommation et production | mandat Enedis à envoyer | courbes de charge prévisionnelles à déposer |

1. Validez avec « **Ajouter un compteur** ».
2. Quand il s'agit **d'un compteur réel**, un mail est envoyé à l'adresse mail de l'entité légale pour récupérer le mandat de collecte de données auprès du propriétaire du compteur. Une fois le lien validé, vous pourrez récupérer les données énergétique au près d'ENEDIS.

Des indicateurs sur la fiche du compteur vous tiennent ensuite informé de l'avancement de la récupération et du traitement des données.

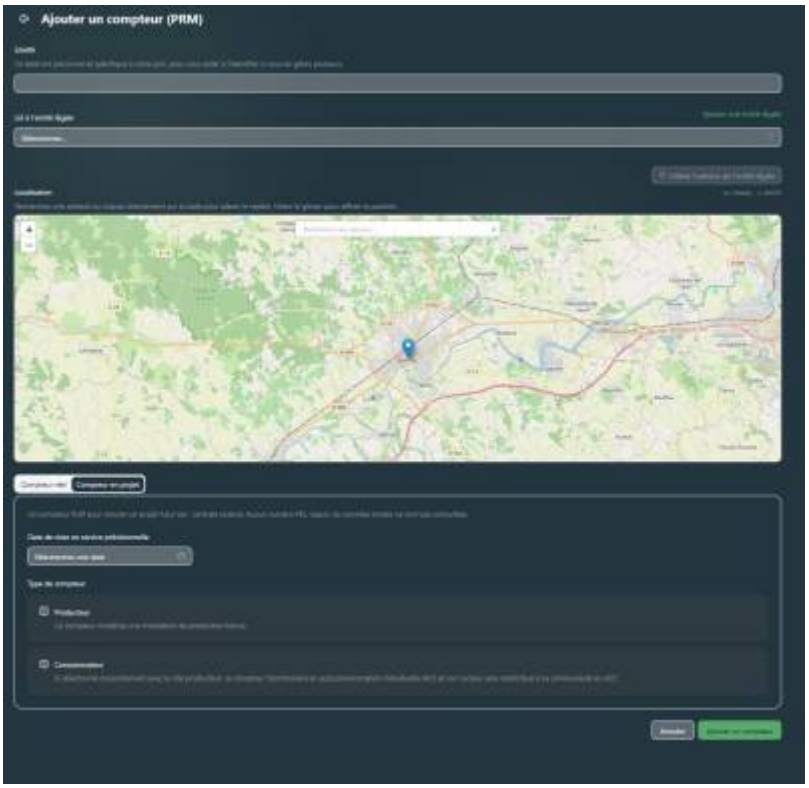
## Ce qu'il faut savoir

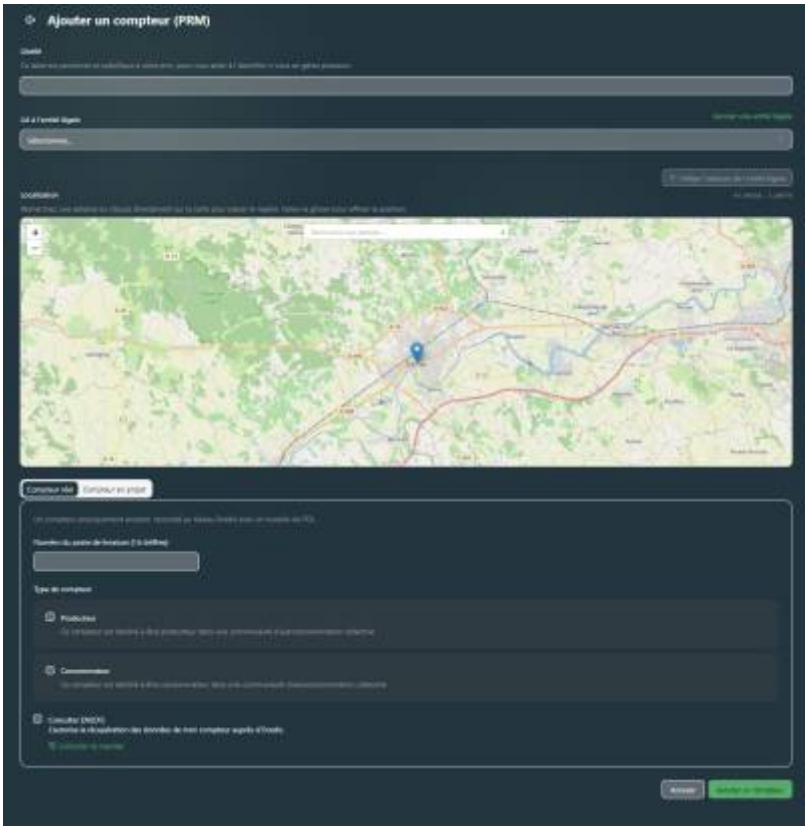
- **Un compteur déclaré ne suffit pas.** Tant que ses données ne sont pas exploitables, sa fiche affiche le bandeau « **Ce compteur ne peut pas participer** » et il reste hors de toute étude. Selon son type, l'étape suivante est Donner le mandat Enedis (compteur réel) ou Déposer une

courbe de charge (compteur en projet).
- **Prérequis** : disposer d'au moins une entité légale, ou en créer une pendant la saisie.
- **Le choix réel / en projet n'est pas définitif** : un compteur en projet devient réel une fois raccordé, via Mettre un compteur en service.
- L'application Notrelec gère la récupération des données de consommation et de prpoduction uniquement auprès d'ENEDIS. Si votre compteur n'est pas géré par ENEDIS, il vous faudra récupérer les points de consommations auprès de votre GRD et créer un **compteur en projet**.
- L'application permet aussi d'**ajouter un lot de compteurs** en une fois, plutôt qu'un par un. *[À VÉRIFIER À L'ÉCRAN]* — action établie depuis le référentiel des user stories (US C4.1-11), parcours non observé.(en faire une action à part en explicitant le fichiers à déposer)

## Selon votre rôle

L'action est ouverte au gestionnaire, au courtier et au membre, avec le même formulaire. Un courtier déclare des compteurs pour le compte de ses clients : l'entité légale de rattachement est alors celle du client, pas la sienne.






---

Retour Bienvenue sur le manuel d'utilisation Notrelec

From:
https://test.notrelec.fr/ - **Wiki Documentation**

Permanent link:
**https://test.notrelec.fr/doku.php/wiki/documentationclient/manuel/actions/actif/ajouter-compteur**

Last update: **2026/08/06 14:42**